



# UNION ROYALE BELGE DES AMATEURS-EMETTEURS

Association sans but lucratif - Membre de l'IARU

Veuillez envoyer ce formulaire  
uniquement à  
ADMINISTRATION-UBA  
Claude van Pottelsberghe – ON7TK  
Bruggesteeweg 77  
8755 Ruiselede

## FORMULAIRE D'ADHESION UBA

(En majuscules d'imprimerie s.v.p.)

NOM :	PRENOM :	Tél. :	-
ADRESSE :		N° :	B <sup>te</sup> :
CODE POSTAL :	COMMUNE :	PROVINCE :	
NATIONALITE :	DATE DE NAISSANCE :	SECTION UBA :	
INDICATIF : (si licencié):	AUTRES INDICATIFS : (étrangers y compris)	EMAIL :	

Les données personnelles que vous communiquez sont insérées dans un fichier géré par l'UBA. Elles sont utilisées pour l'administration des membres, l'assurance, le service QSL, l'abonnement au CQ-QSO et les services dont bénéficient les membres. Vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles et vous pouvez en tout temps y apporter des modifications (Loi du 8/12/1992 sur la protection de la vie privée).

Pour les mineurs d'âge, l'autorisation et la signature d'un des parents sont obligatoires.

Pour l'autorisation parentale (nom): ..... Signature: .....

Je verse la somme de ..... Euro sur le compte BE03 0013 0740 3584 - GEBABEBB de l' U.B.A. a.s.b.l., 4 Rue de la Presse, 1000 Bruxelles.

J'effectue le virement par un compte au nom de .....

J'autorise l'UBA à publier mon nom et mon adresse, ainsi que mon indicatif de radioamateur (actuel et/ou futur), dans la liste des radioamateurs de Belgique et à communiquer ces données pour publication dans le répertoire international des radioamateurs (Callbook).

Date: ..... / ..... / 20 .....

Signature .....  
(Ecrire "Lu et approuvé", dater et signer)

### INFORMATIONS GENERALES

- \* La cotisation annuelle donne droit à l'abonnement au magazine mensuel CQ-QSO, édité par l'UBA.
- \* Il vous sera attribué un numéro de station d'écoute 'ONL' si vous n'êtes pas titulaire d'une autorisation de la 5<sup>e</sup> catégorie (radioamateur), délivrée par l'IBPT.
- \* Lors du paiement de votre cotisation, vous devez obligatoirement opter pour une section de l'UBA. Choisissez de préférence une section proche de votre lieu de résidence.
- \* L'UBA offre l'affiliation à tarif réduit aux handicapés physiques permanents, domiciliés en Belgique, dont l'invalidité permanente atteint ou dépasse 66% selon les normes en vigueur auprès des institutions officielles. Les intéressés doivent introduire une photocopie du dernier titre officiel, attestant le taux d'invalidité attribué. La cotisation réduite donne droit à l'abonnement au magazine mensuel de l'UBA.

### COTISATIONS

La cotisation est valable pour douze mois, à partir du mois qui suit la réception du paiement.

- € 45,00 pour un membre effectif (ON 1 à 9) ou adhérent (ONL) de plus de 21 ans, avec abonnement au magazine CQ-QSO.
- € 29,00 pour un membre effectif (ON 1 à 9) ou adhérent (ONL) de moins de 21 ans, avec abonnement au magazine CQ-QSO.
- € 26,00 pour un membre effectif (ON 1 à 9) ou adhérent (ONL), deuxième membre d'une même famille, pour autant qu'il habite sous le même toit, sans abonnement au magazine CQ-QSO.
- € 15,00 pour un membre effectif (ON 1 à 9) ou adhérent (ONL), troisième membre ou suivant d'une même famille, pour autant qu'il habite sous le même toit, sans abonnement au magazine CQ-QSO.
- € 29,00 pour un handicapé physique permanent (minimum 66 %), avec abonnement au magazine CQ-QSO.
- € 50,00 pour un membre habitant à l'étranger; le magazine CQ-QSO est expédié au tarif postal ordinaire ou exceptionnellement par avion.

Les cotisations ci-dessus peuvent à tout moment être modifiées, par décision du Conseil d'Administration de l'UBA et sans notification préalable ni indemnité de la part de l'UBA.

Nous vous remercions,

Le responsable de l'administration des membres de l'UBA.